

Résultats de la recherche "emballages souillés" sur la base de données ARIA - État au 07/07/2017

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "emballages souillés":

- Contient : collecte d'emballages souillés par des produits dangereux

Accident

Emanations gazeuses suite au mélange de produits incompatibles dans une société de produits chimiques

N°43204 - 18/10/2012 - FRANCE - 45 - COURTENAY

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43204/>



Un opérateur d'une société de valorisation d'emballages souillés de produits chimiques vide le reste de 2 petits conteneurs (GRV) ayant contenu un produit floculant à base de chlorure d'aluminium et de fer (pH = 1) dans la cuve de la centrale d'aspiration. Il vide ensuite cette cuve dans un conteneur "propre" destiné à la destruction, mais celui-ci contient des résidus d'hypochlorite de sodium à 13 %. La réaction entre les 2 produits incompatibles entraîne une émission gazeuse. Stressé par les fumées qui se dégagent et ressentant une sensation d'étouffement, l'opérateur retire son masque, s'exposant d'avantage aux vapeurs. Un autre employé est également incommodé. Les pompiers et le SAMU secourent les 2 employés victimes d'irritations pulmonaires. L'inspection des installations classées et celle du travail sont informées.

Plusieurs causes sont mises en lumière : il n'y a pas de consigne d'utilisation de conteneur propre pour collecter les résiduels de la centrale d'aspiration, la fiche de sécurité du produit à base de chlorure d'aluminium n'a pas été transmise par le client et les symboles de danger sur le GRV de ce produit ne correspondent pas à ceux de la FDS. De plus, l'opérateur avait mal positionné son masque (pas de formation à son utilisation) et la formation risque chimique qu'il a reçu était incomplète. L'exploitant prend les mesures suivantes :

- nouvelle formation des employés aux risques chimiques
- nouvelle formation au port des EPI
- Mise en place d'une ventilation assistée individuelle pour les 2 opérateurs chargée d'aspirer les emballages souillés
- Organisation des stockages des emballages souillés par compatibilité chimique des dangers
- Procédure d'auto-contrôle des emballages à réception (correspondance entre le FDS et le certificat d'acceptation du déchet)
- Procédure à suivre pour la vidange de l'aspiration avec contrôle du conteneur "propre".

Accident

Feu de palettes dans une industrie pharmaceutique

N°30679 - 08/06/2005 - FRANCE - 69 - NEUVILLE-SUR-SAONE

C21.10 - Fabrication de produits pharmaceutiques de base

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/30679/>



A 16h45, un feu embrase 7 palettes en bois et des emballages plastiques ayant contenu des produits chimiques déposées sur une aire de stockage de déchets d'une usine pharmaceutique. Ces déchets étaient en attente de chargement vers des centres de traitement externes agréés. Les fumées noires sont poussées par un vent du nord soutenu

en direction de la SAONE. Le pré-POI est déclenché. De petites explosions sont constatées par les premiers intervenants. A 16h50, les pompiers du site maîtrisent l'incendie. A 17 h, le pré-POI est levé, la zone reste sous surveillance pendant quelques heures.

Après examen des lieux, aucune trace d'initiateur physique susceptible d'avoir apporté une énergie suffisante à la combustion n'est retrouvée. L'hypothèse retenue est que l'origine de l'incendie serait liée à la présence de réactifs tels que des hydrures dont la décomposition libère de l'hydrogène au pouvoir inflammable et explosif important en présence d'air. Cette hypothèse paraît d'autant plus plausible que l'instabilité des hydrures avec la température est démontrée même lorsqu'ils sont stabilisés par un milieu alcalin.

La procédure relative à la collecte, au stockage et au traitement des emballages souillés est révisée et complétée par la liste exhaustive des réactifs devant faire l'objet d'un traitement particulier. Les consignes de gestion des déchets sont rappelées à l'ensemble des salariés du site et des entreprises extérieures. Enfin, une information générale est effectuée sur l'importance du respect des consignes de tri et de gestion des déchets et sur les conséquences potentielles de tels accidents.

Le retour d'expérience de l'accident est communiqué aux autres sites du groupe.

Accident

Feu dans un centre de traitement des déchets.

N°45230 - 25/04/2014 - FRANCE - 21 - RUFFEY-LES-BEAUNE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45230/>



Vers 9h45, un des membres du personnel constate la présence de fumée au niveau de la trémie-doseuse dans le tas de déchets (emballages ménagers) à trier d'un centre de traitement des déchets d'ordures ménagères. Les équipes d'intervention du site mettent en place 3 RIA, puis déclenchent l'alarme incendie. Les pompiers, arrivés à 10 h, éteignent l'incendie à l'aide de 2 lances après 1 h d'intervention. Les secours interrompent la circulation et transportent à l'hôpital 2 employés intoxiqués par les fumées. L'exploitant déclenche la fermeture de la vanne de coupure générale pour confiner les eaux d'extinction, puis met en place un ballon pneumatique en amont du débourbeur-déshuileur traitant les eaux de ruissellement issues de la plate-forme de tri des déchets.

Très peu de dégâts matériels sont à déplorer, seuls des câbles électriques fondus et un stock d'emballages souillés. Aucune mesure de chômage technique n'est envisagée. Dans l'après-midi, une société spécialisée pompe les eaux d'extinction incendie avant de les envoyer en traitement.

Un mélange incompatible entre les déchets serait à l'origine de l'incident. Du fait du brassage (oxygénéation) des déchets dans la trémie et des frottements, une combustion des déchets a pu être initiée et engendrée par la suite ce dégagement de fumée.

Pour limiter le risque de propagation entre la trémie-doseuse et le stock entrant d'emballages ménagers, l'exploitant prévoit la mise en place d'un mur coupe-feu 2 h. Cette mesure permettra également d'éviter que le stock de déchets soit en contact avec la trémie.

Accident

Explosion dans une usine de traitement de déchets chimiques.

N°23953 - 19/12/2002 - FRANCE - 69 - GIVORS



Des tiers, alertés par des petites explosions à 10h10 observent peu après une fumée blanche au-dessus d'un centre de collecte, de reconditionnement et de traitement de déchets chimiques (DTQD). Deux opérateurs conditionnaient des déchets contenant des métaux alcalins à incinérer en filière directe (déchet directement détruit avec son emballage) dans un centre extérieur autorisé. Un fût métallique de 15 l ouvert contenant 6 à 7 l de toluène et 2 à 3 kg de boues de sodium (Na) finement divisé a été déposé vers 9h45 dans un seau en plastique de 30 l refermé par un couvercle. Le reprenant 20 min plus tard pour le poser sur une palette, un opérateur détecte une réaction chimique dans le seau (crémitements, sensation de chaleur) et, par réflexe, lâche ce dernier qui tombe à terre. Le seau explose en projetant son contenu, le solvant s'épand sur le sol et des flammes lèchent la palette déjà chargée de bidons de déchets alcalins à éliminer. Le feu est rapidement circonscrit par arrosage abondant de la palette avec des RIA. L'hydrolyse très exothermique du Na au contact de l'eau est à l'origine des explosions et des vapeurs blanches émises durant l'intervention. L'incident est maîtrisé avant l'arrivée des pompiers externes prévenus par des tiers. Il n'y a ni dommage matériel, ni victime. Le formulaire joint au lot accidenté réceptionné 2 mois plus tôt faisait état de toluène souillé sans mentionner la présence de Na notée cependant sur l'étiquetage des fûts. L'observation des gouttelettes s'enflammant spontanément lors de l'échantillonnage de conformité réalisé à l'arrivée du lot avaient conduit le personnel à mettre le fût en attente (procédure spécifique), le temps d'obtenir un complément d'information du client ; la filière directe avait ensuite été retenue une fois connu le caractère inflammable du déchet à l'air. Le client signalera après l'incident l'hyper réactivité du sodium divisé et le fait qu'il inertait à l'azote les emballages à transporter. Cette information importante qui ne figurait pas sur ces derniers, n'avait jamais été mentionnée auparavant. En ouvrant les fûts à échantillonner, l'inertage disparaît, de l'air est alors présent dans le bidon et le seau métallique. Les parois du seau plastique ont été éclaboussées lors de sa manutention, le toluène s'est évaporé et le Na sec s'est enflammé au contact de l'air humide, le seau contenant un mélange gazeux toluène (pt éclair 6 °C) / air a ensuite explosé.

Accident

Incendie dans un centre de transit de déchets industriels

N°30630 - 14/09/2005 - FRANCE - 34 - BEZIERS

Vers 22 h, un feu se déclare dans un centre de transit de déchets industriels. Les pompiers, alertés par la police, maîtrisent le sinistre en moins de 30 min. Les conséquences relevées sont faibles : sous l'action d'un faible vent de nord-ouest, les fumées se sont dispersées vers des zones inhabitées, les eaux d'extinctions sont restées confinées sur la zone en rétention. Les déchets concernés par l'incendie sont des emballages en plastique vides mais souillés, des bombes aérosols à l'origine de plusieurs explosions... Par ailleurs, d'autres déchets industriels comme des néons, du bromure d'éthidium, des produits phytosanitaires, des batteries automobiles ou des déchets biologiques à incinérer étaient présents sur le site. Un acte de malveillance serait à l'origine du sinistre : le portail de l'établissement a été forcé et 3 départs de feu ont été localisés. Pour diminuer la probabilité de renouvellement de ce type d'événement, l'exploitant envisage de mettre en place un dispositif de gardiennage.

Accident

Émissions chlorées dans un camion de collecte sur le site d'une société de traitement de déchets

N°45832 - 09/10/2014 - FRANCE - 77 - MONTEREAU-FAUT-YONNE

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45832/>



Des déchets chlorés (dichloroisocyanurate de sodium et acide chlorocyanurique) sous forme de poudre et de galets émettent des vapeurs chlorées à l'intérieur d'un camion de collecte, stationné sur un parking d'une société de collecte de déchets chimiques. Le poids lourd contient 1,2 t de déchets chlorés conditionnés dans 4 bacs de poudre et 1 bac de galets, ainsi que 3 t de déchets divers provenant de laboratoires. Des pompiers sous scaphandre trient les différents sacs et les mettent à l'abri dans les locaux de la société. La solution liquide acide présente dans les sacs souillés est pompée. Ils sont ensuite laissés à l'air libre dans un lieu couvert pendant 1 semaine pour dégazer. Des mesures atmosphériques et des rondes sont effectuées dans les heures suivant la sécurisation des produits dans ce local et le lendemain. Une société spécialisée traite les produits.